

COMMUNICATION SUR LE PROGRES – 2016

Pacte Mondial de l'ONU



axileo
conseil & ingénierie

DECLARATION DE SOUTIEN

A nos partenaires et parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer qu'AXILEO réitère son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre société. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Antoine COULAUD
Directeur Général

PRINCIPALES DEMARCHES 2016

En 2016, les principaux objectifs d'AXILEO sont l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'implication de tous les salariés dans le développement de la société.

Ainsi, AXILEO s'est mobilisé afin de réduire le stress au travail et assurer le bien-être des salariés au travers de l'organisation d'activités et la mise en place de services sur le lieu de travail.

Dans le domaine de l'environnement, AXILEO s'est engagé à réduire son impact environnemental. Cet engagement se traduit notamment par :

- Une réduction des consommations en électricité, en carburant et en eau,
- Une réduction de la production de déchets et des émissions en CO₂,
- Une incitation au tri à la source et à la valorisation des déchets au travail.

L'année 2016 est également marquée par l'ouverture d'une agence à Toulouse.

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

✓ Actions mises en œuvre

AXILEO est une filiale de MCA Groupe, spécialisée en systèmes d'information et technologies. Implantée en France, la société est soumise à la réglementation française qui intègre les principes internationaux des droits de l'homme.

La sécurité et la santé physique et morale au travail sont au cœur de nos préoccupations. AXILEO, certifié OHSAS 18001 (version 2007) depuis 2014, s'efforce de créer les meilleures conditions de travail possibles pour ses salariés et de réduire les accidents sur le lieu de travail.

Par ailleurs, un groupe de travail , à l'échelle du groupe, composé du service des Ressources Humaines, du service juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de rédiger une charte éthique. Cette dernière sera, notamment, le moyen de communiquer à nos salariés ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, nos préoccupations et notre volonté de défendre les droits de l'Homme au sein de la société dans nos relations commerciales.

✓ Mesure des résultats

En 2016, AXILEO est sollicité pour une évaluation des performances Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE) et y répond avec succès (SILVER rating).

De plus, aucune amende ou sanction dans le domaine des droits de l'homme n'a été remontée.

PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

✓ Actions mises en œuvre

Droit du travail – Réglementation :

AXILEO respecte et applique le droit du travail français.

Satisfaction des parties prenantes :

Le développement des activités d'AXILEO repose sur la confiance de ses clients et de ses consultants.

Afin de la gagner et de la faire grandir, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Nous réalisons un suivi régulier de nos prestations afin d'anticiper et répondre au mieux aux attentes de nos clients.
- Ce suivi régulier nous permet également de connaître la satisfaction de nos consultants en mission et de leur proposer une évolution en adéquation avec leurs attentes.
- AXILEO souhaite offrir les meilleures conditions de travail possibles : notre politique de recrutement privilégie les embauches en Contrat à Durée Indéterminée.
- AXILEO organise régulièrement des événements avec ses consultants (courses, teambuildings, concours...)

La satisfaction des salariés au travail passe également par le bien-être sur le lieu de travail. En 2016, les salariés du siège ont bénéficié des services d'une conciergerie (pressing, cordonnerie, livraison légumes et fruits biologiques...). Des corbeilles de fruits sont également disponibles chaque semaine.

Innovation !

AXILEO encourage l'innovation : l'idée est de mobiliser des consultants AXILEO afin de développer un ou plusieurs projets innovants. AXILEO se propose d'être l'incubateur du projet et de fournir les moyens nécessaires. Chaque année, les meilleurs propositions seront sélectionnées.

Implication des consultants dans la vie d'AXILEO :

AXILEO propose aux consultants de s'investir de deux manières différentes dans le développement de la société :

- **Rôle Ambassadeur** : devenir le référent d'un site client, parrainer un nouvel embauché afin de l'accompagner au cours de son intégration, être un relais sur les réseaux sociaux...
- **Rôle Technique** : concevoir les tests techniques utilisés pour le recrutement, être en appui au manager lors d'un rendez-vous client afin de comprendre au plus juste les problématiques métiers, devenir formateur, organiser des conférences...

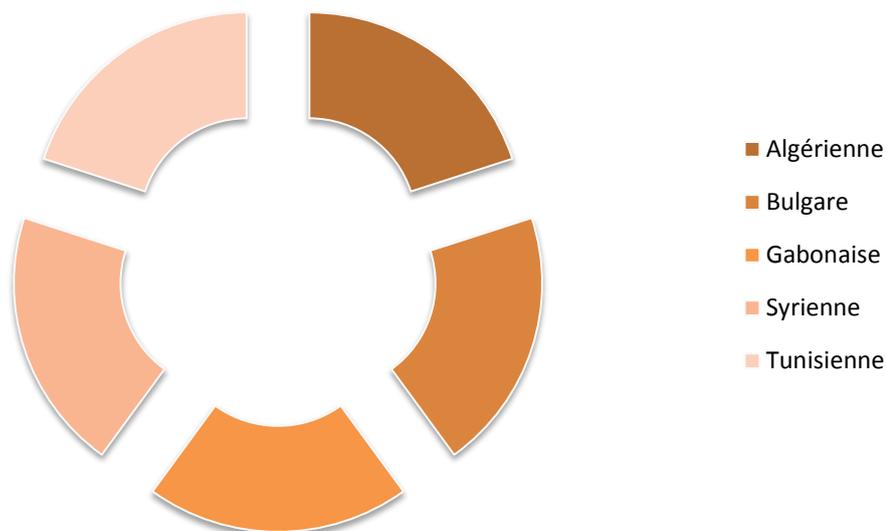
Notre collaboration avec les établissements et services d'aide au travail (ESAT).

Dans le cadre de ses activités (recyclage, envoi des bulletins de paie...) AXILEO a recours à de la sous-traitance. Depuis plusieurs années, AXILEO collabore régulièrement et de manière durable avec l'ESAT Les courlis.

✓ Mesure des résultats

- Soutien pour la lutte contre le cancer de la prostate : le Movember,
- Mesure annuelle de la satisfaction de nos clients et de nos consultants,
- Formation des équipiers d'évacuation et au maniement des extincteurs au siège de Levallois-Perret,
- Parmi les effectifs d'AXILEO, 5 nationalités sont représentées !

Nationalités étrangères au 31/12/2016



PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

✓ Actions mises en œuvre

En 2016, MCA GROUPE s'est donné pour objectif de réduire son empreinte carbone et préserver les ressources naturelles. Ainsi, la politique du groupe s'appuie sur les engagements suivants :

- 1- Préserver les ressources naturelles ;
- 2- Réduire l'impact environnemental de MCA Groupe en 3 points :
 - tendre vers une réduction de nos consommations en électricité, en carburant et en eau,
 - réduire notre production de déchets et nos émissions en CO2,
 - encourager le tri à la source et la valorisation des déchets.
- 3- Sensibiliser l'intégralité des salariés aux bonnes pratiques dans leurs comportements au quotidien par des informations et des actions ciblées ;
- 4- Respecter les exigences environnementales conformément aux réglementations (Code de l'environnement) et autres exigences applicables ;
- 5- Respecter et appliquer les règles de tri des déchets applicables sur les sites de nos clients.

AXILOE suit la politique du groupe. Ainsi, cette dernière est diffusée aux salariés AXILEO, à nos sous-traitants ainsi qu'à nos clients.

L'acquisition d'un « savoir-être » environnemental s'appuie sur les actions suivantes :

Sensibilisations des salariés aux bonnes pratiques :

- Impression recto/verso noir & blanc par défaut,
- Mise à disposition de bannettes de brouillon,
- Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle,
- Eteindre les outils informatiques,
- Eviter le gaspillage de l'eau,
- Mise à disposition d'imprimantes collectives et limitation du nombre d'imprimantes individuelles.
- Incitation à privilégier les transports en commun pour se rendre au travail.

Evolution de la politique achats :

Conformément à sa politique environnementale, AXILEO s'engage à diminuer leur impact environnemental et adapte la gestion du parc automobile en conséquence. Ainsi pour tout nouvel achat ou renouvellement d'un véhicule de la flotte, AXILEO s'engage à privilégier :

- Les véhicules de classe énergétique A (émissions CO2 inférieures à 100g/km),
- Les véhicules avec une faible consommation de carburant.

✓ **Mesure des résultats**

Au cours de l'année 2016, AXILEO a observé les résultats suivants :

Réduction de la production de déchets plastiques :

- Suppression des couverts et assiettes en plastique et mise à disposition de vaisselle dans l'espace cafétéria
- Réduction des achats des gobelets en plastique et mise à disposition de tasses.

Réduction des consommations :

- Réduction de la consommation d'électricité (par personne) sur 2 ans au sein des locaux de Levallois-Perret

Réduction des émissions CO2 :

Renouvellement partiel du parc automobile d'AXILEO au cours de l'année 2016 : des véhicules diesel polluants ont été remplacés par des véhicules dont la consommation de carburant et les émissions de CO2 sont plus faibles.

De plus, AXILEO n'a reçu aucune amende ou sanction pour le non-respect des lois et des réglementations dans les domaines de l'environnement.

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

✓ **Actions mises en œuvre**

Les équipes commerciales d'AXILEO ne sont pas confrontées à la corruption. Au cours des formations internes, les équipes sont néanmoins sensibilisées à un code éthique à appliquer dans les rapports liés aux affaires :

- Dans tous les cas, solliciter des devis auprès de fournisseurs différents afin d'éviter tout favoritisme,
- Interdiction de pratiquer de la sous-traitance masquée,
- Application du principe de transparence avec ses clients et ses fournisseurs,
- Interdiction d'enfreindre ou de contourner la loi
- Devoir d'alerte en cas de tentative de corruption.

Ces règles sont diffusées à l'ensemble des entités lors des formations communes organisées par le groupe.

Un groupe de travail, à l'échelle du groupe, composé des Ressources Humaines, du service juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est en réflexion afin de définir, par écrit, un Code éthique, respectant les valeurs de MCA, la loi et les réglementations ainsi que ses engagements envers le Global Compact des Nations Unies.

✓ **Mesure des résultats**

AXILEO n'a pas reçu d'amende ou de sanction dans le domaine de la corruption.